



Constatant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière sont identiques, le Conseil Municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

### **Comptabilité M49**

Pour l'année 2007, le Compte Administratif se résume ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 91 741.90 €  
Recettes : 86 254.28 €  
Déficit de : - 5 487.62 €  
Excédent reporté de : 48 053.24 €  
Résultat de clôture de : 34 959.18 €

Investissement : Dépenses : 24 352.17 €  
Recettes : 25 625.10 €  
Excédent de : 1 272.93 €  
Déficit reporté de : - 7 606.44 €  
Résultat de clôture de : - 6 333.51 €

Résultat de l'exercice avec report : excédent de 28 625.67 €

Constatant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière sont identiques, le Conseil Municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **Comptabilité M14**

Pour l'année 2007, il est constaté :

- en Fonctionnement : un excédent de clôture avec report antérieur de 52 650.12 €,
- en Investissement : un déficit de clôture avec report antérieur de -11 873.05 €,

Monsieur le Maire propose :

Afin de couvrir le déficit d'investissement, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 11 873.05 €, en réserves au compte 1068 (recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé).

Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 40 777.07 €, est reporté au compte 002 (recette de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

#### **Comptabilité M14 CCAS**

Pour l'année 2007, il est constaté un excédent de clôture avec report antérieur de 2 182.31 €

Cet excédent est reporté au compte 002 (recette de fonctionnement)

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **Comptabilité M49**

Pour l'année 2007, il est constaté :

- en Fonctionnement : un excédent de clôture avec report antérieur de 34 959.18 €,
- en Investissement : un déficit de clôture avec report antérieur de – 6 333.51 €,

Monsieur le Maire propose :

Afin de couvrir le déficit d'investissement, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 6 333.51 € en réserve au compte 1068 (recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé)

Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 28 625.67 €, est reporté au compte 002 (recette de fonctionnement).

### **VOTE DES 3 TAXES**

En préalable à l'examen des taux appliqués à la taxe d'habitation et aux taxes foncières, Monsieur le Maire indique qu'il a réalisé un « état des lieux budgétaire » de la commune, au titre de l'année 2008.

Le calcul du ratio « personnel / dépenses de fonctionnement » laisse apparaître que les frais de fonctionnement de la commune sont conformes, et même meilleurs que la moyenne.

Le ratio « annuité de la dette / recettes de fonctionnement » est de 22%. Il est légèrement supérieur à la norme généralement admise (20%), par contre la commune a dégagé un autofinancement suffisant qui permet la réalisation des projets proposés au budget 2008 et leur continuité en 2009 sans avoir recours à l'emprunt.

Le seul levier permettant de réduire ce ratio est une augmentation des recettes.

Le Maire propose donc une hausse des taux appliqués aux trois taxes, taux nettement en deçà de la moyenne départementale.

Monsieur le Maire précise que cet effort fiscal permettra également d'obtenir des subventions plus conséquentes auprès de l'Etat ou du Département.

L'objectif est d'atteindre un produit fiscal attendu pour 2008 d'environ 105 000 €.

Monsieur le Maire propose donc d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9.11% (taux moyen communal 2007 au niveau départemental : 15.68 %)
- Taxe foncier bâti : 13.60% (taux moyen communal 2007 au niveau départemental : 22.92 %)
- Taxe foncier non bâti : 61.73% (taux moyen communal 2007 au niveau départemental : 64.70%)

Cette augmentation des taxes communales permettrait ainsi une recette supplémentaire au budget primitif M14 de l'ordre de 6350 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition

Prise d'une délibération

### **TARIF DE L'EAU 2008**

Afin de dégager des recettes supplémentaires et équilibrer ainsi le budget prévisionnel de l'eau et de l'assainissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants pour la facturation 2008 :

- prix du m3 non assaini :	<b>1.20 €</b>
- prix du m3 assaini : base de 1.20 + 0.35	<b>1.55 €</b>
- abonnement :	<b>35.00 €</b>
- location et entretien compteur :	<b>13.00 €</b>
- raccordement au tout-à-l'égout :	<b>850.00 €</b>

- frais d'étude et de mise en service pour branchement au réseau d'adduction d'eau potable :	<b>100.00 €</b>
- taxe entretien réseau assainissement	<b>20.00 €</b>
- pénalité remplacement compteur gelé	<b>75.00 €</b>

### Prise d'une délibération

## **VOTE DES BUDGETS**

### **Comptabilité M14**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif, après reprise des résultats définitifs, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 287 850 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 152 416 €

Après délibération, le Conseil approuve ce budget et le vote à l'unanimité.

### **Comptabilité M14 CCAS**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif, après reprise des résultats définitifs, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 732 €

Après délibération, le Conseil approuve ce budget et le vote à l'unanimité.

### **Comptabilité M49**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif, après reprise des résultats définitifs, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 115 108 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 43 774 €

Après délibération, le Conseil approuve ce budget et le vote à l'unanimité.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES**

### **Familles Rurales – Association la Ribambelle**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'association « familles rurales » qui gère le centre de loisirs de la Ribambelle.

Afin que les enfants de Brouzet puissent bénéficier du même tarif que ceux du Regroupement Pédagogique, il est demandé à la commune de verser 5 € par jour et par enfant.

Après discussion, les conseillers remarquent que certaines familles choisissent d'autres structures que la Ribambelle comme centre de loisirs pour leurs enfants. Aussi, après délibération, et estimant qu'une aide unilatérale n'est pas équitable, le Conseil Municipal indique qu'il n'est pas favorable à une contribution systématique versée à une association mais répondra à toute demande individuelle pour un secours personnalisé aux familles en difficulté.

### **Prise d'une délibération**

### **Collège de Salindres**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention déposée par le Collège de Salindres afin d'aider au financement du projet de la chorale scolaire : « Conte musical : Rémi et la Flûte Magique »

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Cependant, la commune est prête à laisser le foyer socio culturel à disposition pour des répétitions ou autres. Monsieur le Maire est chargé d'en informer Madame la Principale.

### **Collège de Villefort**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Collège de Villefort qui demande une subvention à la commune afin de participer au financement d'un voyage linguistique à Barcelone et afin d'aider les associations du collège.

Fidèle à sa position, le Conseil refuse de verser une participation systématique ; en revanche, si elle éprouve des difficultés à financer ce voyage, la famille pourra déposer une demande de secours auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

### **Association des conciliateurs de justice du Gard**

Saisi d'une demande de subvention destinée à financer la formation des conciliateurs, le Conseil Municipal refuse d'y donner une suite favorable.

### **Agenda Officiel de la Légion Etrangère**

Le service communication de l'Agenda Officiel de la Légion Etrangère a interpellé Monsieur le Maire afin de participer au financement de cet outil par l'achat d'une insertion du blason de la commune.

Le Conseil Municipal refuse cette proposition.

### **Syndicat des Vins du Duché d'Uzès**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler son aide au Syndicat afin de soutenir les vigneron engagés dans ce processus.

L'aide sera de 0.20 € par habitant.

### **Prise d'une délibération**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Taxe locale d'équipement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'est instaurée sur la commune, depuis le 9 décembre 1977, le **Taxe Locale d'Équipement (TLE)**.

Le taux, appliqué pour chaque construction faisant l'objet d'un permis de construire, est de 2% du barème de référence.

Monsieur le Maire propose de passer ce taux à 3% afin de dégager des recettes d'investissement supplémentaires, servant à financer les équipements rendus nécessaires par les nouvelles constructions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter cette proposition.

#### Prise d'une délibération

#### **Dossier DGE du Temple**

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention déposée auprès des services de l'Etat afin de participer au financement de la réfection des façades du temple et du clocheton.

Par courrier en date du 28 mars 2008, Monsieur le Sous Préfet nous a informé qu'en vue de l'instruction de cette demande par le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, il est nécessaire de fournir un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Monsieur le Maire indique avoir pris l'attache du cabinet INEXTENSO, celui-ci ayant aidé la commune à préparer le dossier DGE.

L'offre faite correspondant au montant des honoraires pour la réalisation de ce CCTP est de 4 000 € HT.

Après délibération,

- estimant que ce document est indispensable à la présentation du dossier DGE devant le service instructeur,
- estimant que le projet de réhabilitation des façades du Temple ne peut se faire sans la part DGE,

le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à l'offre faite par le Cabinet INEXTENSO. Il charge Monsieur le Maire de le contacter sans délai afin de présenter un dossier complet dans les délais impartis.

#### Prise d'une délibération

#### **Proposition d'installations et de travaux de l'entreprise Canonge & Biallez**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir rencontré l'entreprise Canonge & Biallez afin de faire établir des devis concernant plusieurs points de révision dans l'installation AEP.

Cela concerne :

- l'entretien de la chloration : 718.00 € HT
- la fourniture d'un groupe de pompage neuf : 6419.00 € HT
- la fourniture et l'installation d'un poste de télésurveillance : 4186.00 €
- un contrat de maintenance de la chloration : 570.00 € HT annuel

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que ces travaux présentent une réelle importance (pallier au risque de contamination ainsi qu'à celui de rupture en approvisionnement d'eau potable) et doivent être réalisés.

Monsieur le Maire confirme que ces dépenses ont été prévues au budget 2008 – eau & assainissement ; l'entreprise Canonge & Biallez va être contactée afin de prévoir la réalisation de ces aménagements.

#### Prise d'une délibération

### **Désignation d'un correspondant défense**

Sur demande de Monsieur le Préfet du Gard et après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Sébastien BRUJAS comme correspondant Défense de la commune.

#### *Prise d'une délibération*

### **Schéma d'Assainissement**

Monsieur le Maire indique au Conseil que, vu les conclusions du Commissaire Enquêteur, le Schéma d'Assainissement est prêt à être approuvé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Schéma Directeur d'Assainissement. Il charge également Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette approbation.

#### *Prise d'une délibération*

### **Proposition de travaux ONF**

Messieurs EKEL et TESTARD rencontreront Monsieur PROCHAZKA, nouvel agent patrimonial de l'ONF pour décider de la suite à donner aux propositions de travaux annuels en forêt communale.

### **Logement communal**

Devant le problème récurrent d'infiltration d'eau dans le logement occupé par Madame GRANAI, le Conseil décide de faire installer une trappe permettant l'accès aux combles. Demande de devis en cours.

### **Plan de Prévention des Risques**

La carte « aléa sur le bassin de la Cèze » paraît ne pas correspondre à la réalité du terrain.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de répondre aux services compétents de la Direction Départementale de l'Équipement, Unité de prévention des risques, afin de faire part de ses réflexions et envisager l'élaboration d'une nouvelle cartographie.

### **ADISL**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de l'Association de Défense des Intérêts Salindrois et Limitrophes. Chacun peut en prendre connaissance.

### **Villages fleuris**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général demandant si la commune est volontaire pour participer au concours « villages fleuris ». Le Conseil décide que la commune ne sera pas candidate à un tel concours.